

Baccalauréat en sciences, architecture

1-010-1-3

GUIDE DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS

- Calendrier et dates importantes
- Cheminement de programme
- Informations générales

Novembre 2024

TABLE DES MATIERES

Mot de bienvenue de la directrice	3
Mot de bienvenue de votre TGDE	4
Dates importantes à retenir – Automne 2024	5
Dates importantes à retenir – Hiver 2025.....	5
Présentation du personnel	6
Code d'accès et UNIP.....	7
Centre étudiant	7
Compléter un choix de cours – Horaires et calendrier 2024-2025	8
Demande d'équivalence, de transfert et d'exemption de cours	10
Courriel institutionnel obligatoire	11
Carte étudiante.....	11
Frais de scolarité et assurances étudiantes.....	12
Liste du matériel.....	12
Achat d'un ordinateur / Services informatiques	14
Casiers.....	14
Règlement pédagogique.....	14
Regroupement étudiant RÉA.....	14
Services de la Faculté de l'aménagement	15

MOT DE BIENVENUE DE LA DIRECTRICE

Chère étudiante,
Cher étudiant,

C'est un grand plaisir pour moi de vous accueillir au baccalauréat Sc. Architecture, votre nouveau programme de formation, non seulement à titre de directrice de l'École d'architecture, mais aussi en tant que responsable de ce programme.

Vous amorcez un parcours passionnant et intensif qui vous amènera à apprendre à concevoir l'architecture et à devenir des acteurs et actrices engagé(e)s à faire face aux grands défis de notre discipline et de notre société. C'est une grande responsabilité, mais sachez que vous serez appuyé(e) dans votre cheminement par les membres du corps professoral, par l'équipe administrative et par moi-même.

Vous ferez partie d'une communauté tissée serrée grâce à l'apprentissage en atelier qui se fait en petit groupe de 12 à 15 sous la supervision d'un tuteur. Vous ferez partie d'une communauté ouverte à la diversité puisque notre école se distingue par l'admission de candidats et candidates de profils différents. De plus, la Faculté de l'aménagement regroupe également l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage et l'École de design. Vous serez appelé(e) à côtoyer des personnes de diverses disciplines et nous espérons que cela créera pour vous un environnement très stimulant et enrichissant.

Soyez assuré(e) que l'équipe de l'École d'architecture va tout mettre en œuvre pour vous permettre d'atteindre les meilleures conditions de succès pour votre projet de formation.

Izabel Amaral

Directrice
École d'architecture

MOT DE BIENVENUE DE VOTRE TGDE

Chères étudiantes, chers étudiants,

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter d'avoir été accepté(e) au programme de baccalauréat en sciences, architecture. Vous avez été sélectionné(e) parmi de nombreux candidats.

Au cours des trois prochaines années, il me fera plaisir d'être votre première personne ressource au sein de l'École d'architecture. Mon rôle est de veiller au bon déroulement de votre cheminement d'études, de répondre à vos questions et de vous orienter vers les personnes ressources selon vos besoins.

Ce guide sera pour vous un outil pratique auquel vous pourrez vous référer en tout temps. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour bien débuter votre baccalauréat.

Je vous souhaite sincèrement beaucoup de succès dans vos études en architecture !

Au plaisir de faire votre connaissance,

Isabelle Séguin

Technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE)

Bureau 2068

etudiants-bac-arc@umontreal.ca

DATES IMPORTANTES À RETENIR – AUTOMNE 2024

Jeudi 2 mai 2024

Début des inscriptions aux cours pour les trimestres d'automne 2024 et d'hiver 2025

Vendredi 10 mai 2024

Première journée d'accueil des nouveaux étudiants

Mercredi 28 août 2024

Deuxième journée d'accueil des nouveaux étudiants * Obligatoire *

Mardi 3 septembre 2024

Rentrée scolaire

Lundi 16 septembre 2024

Date limite pour votre **demande d'équivalence, transfert et exemption de cours** (pages 10-11)

Mercredi 18 septembre 2024

Date limite pour abandonner un cours* sans frais (*sous certaines conditions*)

Vendredi 8 novembre 2024

Dernier jour pour abandonner un cours* avec frais (*sous certaines conditions*)

Autres dates importantes

Consultez le calendrier des études (architecture) 2024-2025 (page 9)

(*Congés fériés, semaine d'activités libres, etc.*)

DATES IMPORTANTES À RETENIR – HIVER 2025

Mercredi 8 janvier 2025

Début du trimestre d'hiver 2025

Jeudi 23 janvier 2025

Date limite pour abandonner un cours* sans frais (*sous certaines conditions*)

Vendredi 14 mars 2025

Dernier jour pour abandonner un cours* avec frais (*sous certaines conditions*)

* Tout abandon de cours doit être soumis avec justificatif via le formulaire « INS_Annul_Abandon_cours » disponible sous la vignette *Vos formulaires* dans le centre étudiant.

PRÉSENTATION DU PERSONNEL

Personnel administratif

Izabel Amaral

Directrice de l'École d'architecture
Bureau 2076-3

Meriem Achour-Bouakkaz

Technicienne en coordination de travail de bureau
meriem.achour-bouakkaz@umontreal.ca
Bureau 2076

Isabelle Séguin

Technicienne en gestion des dossiers étudiants
Baccalauréat
etudiants-bac-arc@umontreal.ca
Bureau 2068

Florence Paquier

Adjointe à la direction
florence.paquier@umontreal.ca
Bureau 2076-1

Nicoleta Lipan

Technicienne en coordination de travail de bureau
nicoleta.lipan@umontreal.ca
Bureau 2076-2

Saida Ettaki

Technicienne en gestion des dossiers étudiants
Maîtrise et doctorat
etudiants-csup-arc@umontreal.ca
Bureau 2039

Professeurs réguliers

<https://architecture.umontreal.ca/a-propos/corps-professoral/>

Autre personnel enseignant

<https://architecture.umontreal.ca/a-propos/autre-personnel-enseignant/>

CODE D'ACCÈS ET UNIP

Ce code et votre UNIP vous ont été fournis lors de votre demande d'admission. Le UNIP fourni est temporaire, vous devez le modifier avant d'accéder à votre Centre étudiant.

<https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/compte-udem-code-dacces-et-unip/>

Code d'accès et UNIP

- [Changer son UNIP](#)
- [Aide et information sur le code d'accès et l'UNIP](#)
- [Obtenir un nouvel UNIP \(en cas d'oubli\)](#)
- [Récupérer son code d'accès](#)

Authentification

Ouvrir une session

Code d'accès ? [Oublié](#)

UNIP / mot de passe ? [Modifier](#) | [Oublié](#) | [Obtenir](#)

Vous utilisez un ordinateur: Public * Privé

Événements techniques à signaler

* Si vous utilisez un ordinateur public (à utilisateurs multiples), il est nécessaire de fermer toutes les fenêtres (de toutes les instances) du navigateur fin de votre session de travail afin d'assurer la confidentialité de votre dossier personnel. Sur Mac OS vous devez quitter l'application à partir du menu.

CENTRE ÉTUDIANT

SOUTIEN TÉLÉPHONIQUE : 514.343.7212

Le Centre étudiant est accessible sur la page d'accueil de l'Université de Montréal, ainsi que le courriel étudiant : <https://www.umontreal.ca/>



COMPLÉTER UN CHOIX DE COURS – HORAIRE ET CALENDRIER 2024-2025

Vous devez vous inscrire à **TOUS** les cours obligatoires comme indiqué ci-dessous. Vous êtes tenu(e)s de respecter le cheminement à plein temps tout au long de votre programme d'études. La TGDE se réserve le droit de modifier/ajouter toutes inscriptions qui ne seraient pas conformes au cheminement exigé. L'inscription des cours s'effectue dans le Centre étudiant. **Lorsque vous effectuez votre inscription, vous devez le faire pour l'automne ET l'hiver.** Les horaires détaillés seront affichés sur le site suivant : <https://architecture.umontreal.ca/vous-etes/etudiante-actuelle/documents-dinformation/> (vérifiez les possibles mises à jour). Le calendrier 2024-2025 qui se trouve à la page suivante s'y trouve également.

Capsule d'aide pour l'inscription des cours :

<https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/inscription-choix-de-cours/>.

Automne 2024 (inscriptions disponibles à partir du 2 mai 2024) :

- **ARC 1011_INS** – Atelier d'architecture 1 (la répartition des ateliers se fera en septembre 2024)
- **ARC 1101** – Histoire générale de l'architecture
- **ARC 1214_INS** – Atelier d'expression (la répartition des groupes se fera en septembre 2024)
- **ARC 1215** – Dessin d'architecture + partie TP
- **ARC 1311** – Architecture et construction 1

Hiver 2025 (inscriptions disponibles à partir du 2 mai 2024) :

- **ARC 1012_INS** – Atelier d'architecture 2 (la répartition des ateliers se fera en janvier 2025)
- **ARC 1801** – Intégration 1 *** Faire l'inscription en même temps que ARC 1012_INS ***
- **ARC 1102** – Histoire de l'architecture moderne
- **ARC 1312** – Architecture et construction 2
- **ARC 2214** – CAO + partie TP

Cheminement des études au baccalauréat Sc., Architecture

1 ^{re} année (B1)		2 ^e année (B2)		3 ^e année (B3)							
Automne	17 cr	Hiver	16 cr	Automne	16 cr	Hiver	16 cr	Automne	15 cr	Hiver	15 cr
ARC 1101	3 cr	ARC 1102	3 cr	ARC 3104	3 cr	ARC 2104	3 cr	ARC 3305	3 cr	ARC 3306	3 cr
Histoire générale de l'architecture		Histoire de l'architecture moderne		Histoire de l'architecture au Québec		Théories du projet architectural		Architecture et stratégies urbaines		Architecture, cultures et mondialisation	
ARC 1311	3 cr	ARC 1312	3 cr	ARC 2313	3 cr	ARC 2314	3 cr	Cours au choix 3 cr ou complémentaire (max 1 cours au choix)		Cours au choix 3 cr ou complémentaire (max 1 cours au choix)	
Architecture et construction 1		Architecture et construction 2		Architecture et construction 3		Architecture et construction 4					
ARC 1215	3 cr	ARC 2214	3 cr	ARC 4324	3 cr	ARC 5314	3 cr	Cours complémentaire	3 cr	ARC 4723	3 cr
Dessin d'architecture		Conception assistée par ordinateur (CAO)		Stratégie structurale		Mécanique, électricité, éclairagisme				Conception intégrée et BIM	
ARC 1011	6 cr	ARC 1012	6 cr	ARC 2011	6 cr	ARC 2012	6 cr	Ateliers optionnels	6 cr	Ateliers optionnels	6 cr
Atelier d'architecture 1		Atelier d'architecture 2		Atelier d'architecture 3		Atelier d'architecture 4		ARC 3014		ARC 3014	
ARC 1214	2 cr	ARC 1801	1 cr	ARC 1802	1 cr	ARC 1803	1 cr	ARC 3017		ARC 3018	
Atelier d'expression		Intégration 1		Intégration 2		Intégration 3		ARC 3020		ARC 3020	

Calendrier des études (architecture) 2024-2025

Trimestre Automne 2024

Trimestre Hiver 2025

Trimestre Été 2025

Septembre						
D	L	M	M	J	V	S
1	(2)	(3)	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	(18)	19	20	21
22	23	24	25	26	(27)	28
29	30					

Janvier						
D	L	M	M	J	V	S
			(1)	(2)	3	4
5	6	7	(8)	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	(23)	24	25
26	27	28	29	30	31	

Mai						
D	L	M	M	J	V	S
				(1)	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	(19)	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Octobre						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	(14)	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Février						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

Juin						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	(24)	25	26	27	28
29	30					

Novembre						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	(8)	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Mars						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	(14)	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Juillet						
D	L	M	M	J	V	S
		(1)	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Décembre						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	(24)	(25)	(26)	(27)	28
29	(30)	(31)				

Avril						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	(18)	19
20	(21)	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Août						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

(Rentrée
Début des cours : 3 sept.

○ Congé férié

□ Activités libres

) Fin de trimestre

◇ Dernier jour pour modifier
un choix de cours ou pour abandonner
un cours sans frais

□ Dernier jour pour abandonner un cours
avec frais

□ Période réservée aux critiques
de 1^{re} année (B.Sc., A)

■ Période réservée aux critiques de
2^e et 3^e année (B.Sc., A) et 1^{re} année (M.Arch.)

■ Période réservée aux examens et à la rétroaction

Notes : La collation des grades est prévue le

Présentations de mi-session : pas de remise de travaux, pas d'examens prévus, mais les cours théoriques ont lieu.

Présentations finales : pas de remise de travaux, pas d'examens prévus et les cours théoriques ne sont pas offerts

adopté à la 431^e séance de l'Assemblée déléguée le 09-03-2024

DEMANDE D'ÉQUIVALENCE, DE TRANSFERT ET D'EXEMPTION DE COURS

Les demandes d'équivalence, de transfert et/ou d'exemption de cours sont la responsabilité des nouveaux étudiants du programme. **Une seule demande sera acceptée dès le début du premier trimestre pour les 3 années du bac.** Vous devez démontrer la pertinence de votre requête en préparant un dossier complet. Elles doivent être complétées **avant le lundi 16 septembre 2024**. Toute demande reçue après la date d'échéance sera automatiquement refusée, à moins de cause majeure et en présentant un justificatif à l'appui.

Pour faire la demande, vous devez :

- Compléter le formulaire du Centre étudiant « CHE_Equivalence_Exemption » ou « CHE_Transfert » (voir les explications ci-dessous);
- Joindre une copie PDF du relevé de notes;
- Joindre les plans de cours suivis correspondant à la demande.

Il est important de souligner qu'après l'étude de la demande, le cas échéant, l'étudiant peut être convoqué par la responsable de programme à une rencontre dans le but d'établir la pertinence de la requête.

****La réponse est communiquée avec l'approbation ou le refus du formulaire DÉÉU****

Équivalence : *pour les cours de niveau universitaire*

L'équivalence correspond à un cours de niveau universitaire dont le contenu est similaire à un cours du programme de baccalauréat en sciences, architecture et dont la note obtenue est égale ou supérieure à « C ». Les cours autorisés **seront crédités**, c'est-à-dire que l'étudiant n'aura pas besoin de suivre ces cours. La note au relevé de notes sera « EQV » et ne sera pas contributive à la moyenne.

Transfert : *pour les cours suivis à l'Université de Montréal*

Dans le cas d'un cours suivi à l'Université de Montréal et dont le sigle est identique à celui d'un cours de la structure du programme, il suffit de compléter le formulaire « CHE_Transfert », dans le Centre étudiant en suivant les instructions pour télécharger la liste des cours susceptibles d'être reportés. Il n'est pas nécessaire de fournir un dossier complet (sauf sur avis contraire, le cas échéant). Le cours sera transféré dans le cheminement du bac et la note sera contributive à la moyenne.

Exemption : *pour les cours provenant des institutions de niveau collégial dans le cadre d'un DEC en technologie de l'architecture*

L'exemption correspond à un cours ou un ensemble de cours de niveau collégial dont le contenu est similaire à un ou des cours du programme universitaire de baccalauréat en sciences, architecture et pour lequel la note obtenue respecte les spécifications indiquées plus bas. Les exemptions s'appliquent à certains cours seulement et s'ils sont autorisés, ils seront crédités.

Les exemptions et les conditions pour obtenir certaines exemptions lorsqu'un étudiant a fait un DEC en technologie de l'architecture portent sur les cours suivants :

- **ARC 1214 – Atelier d'expression**, si des cours équivalents ont été réussis avec des résultats supérieurs à 80%.
- **ARC 1215 – Dessin d'architecture**, si les cours de dessins techniques ont été réussis avec des résultats supérieurs à 80%.

- **ARC 2321** – *Statique et résistance des matériaux*, si obtention d’une moyenne de 90% dans les cours portant sur cette matière et sur les structures. *** **Exemption suspendue en raison d’une modification de programme en cours** ***
- **ARC 2313** – *Architecture et construction 3*, si l’étudiant respecte chacune des conditions suivantes : **1)** l’obtention d’une moyenne de 90% dans ses cours de construction au CÉGEP; **2)** l’exemption pour le cours ARC2321 (**critère suspendu en raison de la modification du programme en cours**); **3)** une cote collégiale R égale ou supérieure à 30 ou une moyenne au baccalauréat supérieure à 3,5; **4)** des résultats égaux ou supérieurs à 3,7 (A-) aux deux premiers cours de construction dans le programme (ARC 1311 et ARC1312).

Maximum de crédits autorisés : Tel que spécifié dans le [Règlement des études de premier cycle](#) (article 8.4), le total des crédits accordés par équivalence et par exemption ne peut dépasser la moitié des crédits du programme qui comporte 95 crédits.

COURRIEL INSTITUTIONNEL OBLIGATOIRE

L’Université met à votre disposition une adresse de courrier électronique. **C’est avec cette adresse que les professeurs et le personnel administratif communiqueront avec vous.** Il est donc obligatoire de l’activer. Il est possible de rediriger vos messages institutionnels vers une adresse de courriel personnelle, mais *notez que le transfert n’est pas garanti*. Il est donc important que l’étudiant consulte régulièrement sa boîte de courriel institutionnel pour prendre connaissance des informations. Voici la procédure pour l’activer :

Rendez-vous sur le site suivant : http://www.ti.umontreal.ca/profil_usager/profil_ti.html

- Cliquez sur « Mon accès UdeM »;
- Entrez vos identifiants si nécessaire (code d’accès et UNIP);
- Dans le menu de gauche, sélectionnez « courriel »;
- Paramétrez votre courriel selon votre choix.

Le courriel est accessible sur la page d’accueil de l’Université de Montréal.

CARTE ÉTUDIANTE

Vous devez vous procurer votre carte étudiant au Centre d’émission de la carte UdeM. Cette carte vous servira de preuve d’identité reconnue par l’Université, pour emprunter des documents à la bibliothèque ou pour recevoir une attestation officielle au Registrariat. Vous devez être inscrit à vos cours avant de demander votre carte.

Pour plus de détails et pour connaître l’horaire du Centre d’émission :

<https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/carte-udem/>

FRAIS DE SCOLARITÉ ET ASSURANCES ÉTUDIANTES

Il est important d'acquitter le total des frais de scolarité avant la date d'échéance de paiement pour éviter de payer des frais d'intérêts en plus de risquer une désinscription des cours et/ou un blocage de dossier (empêchant toute transaction). Voici un lien à consulter pour répondre à vos questions sur les coûts, les modes de paiements disponibles ou pour contacter l'équipe des Droits de scolarité : <https://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolarite/payer-une-facture/> .

Pour le Bureau de l'aide financière : <http://www.baf.umontreal.ca>

Pour le Bureau des bourses d'études : <https://bourses.umontreal.ca/repertoire-des-bourses/>

Les frais d'assurances de santé et dentaires pour les étudiants (ASEQ) sont automatiquement ajoutés à votre facturation. Si vous ne souhaitez pas en bénéficier, vous devez les annuler auprès de la FAECUM :

<http://www.faecum.qc.ca/services/assurances-aseq>.

LISTE DU MATÉRIEL

(Disponible au magasin de la Coop de la Faculté de l'aménagement, local 0046, niveau sous-sol)

INSTRUMENTS

- Porte-mine Staedtler / Mars Technico 2mm
- Tube de mine Staedtler 2mm : 2H et H pour le traçage et HB pour les croquis
- Aiguiseur rotatif Staedtler 502
- Crayons graphites de qualité : 2B, 4B, 6B (exemple : Staedtler Mars Luminograph)
- Gomme à effacer Staedtler Plastic 526 50
- Grille à effacer Staedtler 529 50 [pour effacer des détails proprement]
- Ensemble de feutres à pigment Staedtler [0.1, 0.3, 0.5, 0.7]
- Crayon feutre ou marqueur permanent noir (ex.: staedtler lumocolor Large, ou Pilot SW-VSP)
- Vsystem Vsignpen Pointe (Medium) , Sharpie...
- Règle acrylique plastique transparent métrique 30 cm
- Échelles de réduction triangulaire métriques Staedtler 987 18 SI et 987 184 [1:50, 1:100, 1:200, 1:500]
- Équerres 30° - 60° [12"]
- Gabarit de petits cercles de type Staedtler
- Crayons de couleur (6 couleurs de base - ex.: Crayon Polychromos Faber- Castell, Caran d'Ache,...)
- Aiguiseur
- Ruban à masquer Dominion Tape 3/4" ou au choix
- Ruban à mesurer métrique
- Carnet de croquis, type et dimension au choix

(suite)

PAPIERS

- Rouleau de papier Sketch 12'' x 50 VK
- Rouleau de papier calque vélin (vellum) 24'' (exemple : proart, canson, staedtler ou équivalent) ou feuilles 24'' x 36'' (au besoin)
- Tablette ou feuilles de calque vélin 11'' x 17'' (au besoin)

SURFACE DE DESSIN

- Tablette lumineuse LED A3 [surface de travail 12" x 17"] exemple : Huion Table Lumineuse avec LED KAMVAS Pro (vérifier que 2 côtés de la tablette soient sans bouton pour l'usage de la règle en T)
- Règle en T 36" (exemple: Proart, Steadler, Helix)
- Ordinateur portable et souris d'ordinateur pour l'utilisation des logiciels de CAO [Autocad et Rhinoceros].

POUR FABRICATION DE MAQUETTES

- Règle de métal Staedtler/Mars 96353-24 [60cm]
- Petite règle en acier inoxydable avec liège (150mm)
- Couteau de type OLFA L-1 et lames [le modèle avec roulette tient mieux la lame] et/ou OLFA 300 9mm [modèle avec roulette]
- Couteau de précision X-acto pour maquette (avec lames de rechange)
- Tapis de coupe 18'' x 24'' (min.)
- Colle blanche multi-usage LePage
- Bâton de colle

LOGICIELS

AutoCAD (période d'essai gratuit)

<https://www.autodesk.fr/education/edu-software/overview?sorting=featured&filters=individual>

Rhinoceros (période d'essai gratuit)

<https://www.rhino3d.com/for/education/>

InDesign (connexion à distance)

https://www.adobe.com/ca/creativecloud/buy/students.html?ef_id=CjwKCAjwv-GUBhAzEiwASUMm4nlyug_Dc5OC16CXhoWDspVldJy8c_0_E4i8JT7iecM4_6mwsOTNzhoCto4QAvD_BwE:G:s&skwid=AL!3085!3!495925383092!!!g

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Ching, F. et S. P. Juroszek (2013). Dessin de design architectural. Montréal : Groupe Modulo.

Pierre von Meiss, De la forme au lieu + de la tectonique. Presse polytechniques et universitaires romandes. Lausanne 2012.

ACHAT D'UN ORDINATEUR / SERVICES INFORMATIQUES

L'achat d'un ordinateur portable est obligatoire. Vous trouverez les recommandations informatiques au lien suivant : <http://informatique.ame.umontreal.ca/infopratiques.html>

Les étudiants peuvent se procurer gratuitement une licence logicielle de Windows 10 sur le site web dans la section « Programme Microsoft Imagine » : <http://informatique.ame.umontreal.ca/logiciels.html>

Pour toute question ou aide informatique, vous pouvez contacter notre équipe technique par courriel : informatique@ame.umontreal.ca.

CASIERS

Il est possible de réserver un casier à compter de la mi-août. Toutes les réservations et le paiement de la location se font auprès de la Direction des immeubles :

<https://di.umontreal.ca/services/location-de-casiers/>

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE

Règlement des études propre **au programme du baccalauréat en sciences, architecture** :

<https://admission.umontreal.ca/programmes/baccalaureat-en-architecture/reglements/>

Règlement pédagogique **des études de 1^{er} cycle** :

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

REGROUPEMENT ÉTUDIANT RÉA

Le Regroupement des étudiants en architecture (RÉA) (<https://architecture.umontreal.ca/vous-etes/etudiante-actuelle/vie-etudiante/>) est une association qui représente les étudiantes et les étudiants du baccalauréat et de la maîtrise en architecture. Il voit notamment à la promotion de leurs intérêts, organise des activités qui favorisent les liens et la vie étudiante et informe ses membres des activités et projets susceptibles de les intéresser.

Pour joindre le RÉA : executif.rea@gmail.com

SERVICES DE LA FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT

	Local	Contact
Atelier de bois	0095	Alexandre McNeil : 514.343.6111 #1032
Atelier des maquettes	0094	Julie Thierry : 514.343.6111 #3774
Atelier de métal	0130	Simon Guérin : 514.343.6111 #1879
Atelier de plastique	0154	Laurent Lavoie : 514.343.6111 #1878
Atelier numérique	0127	Guy Fortin : 514.343.6111 #45114
Audiovisuel (TI)	1088*	514.343.7681
Bibliothèque	1162	514.343.6111 #7177
Café étudiant	1100	514.343.6111 #4033
Matériauthèque	3153	514.343.6111 #31044
COOP et service d'impression	0046	514.343.7879

*Pavillon Marguerite-d'Youville, 2375 chemin de la Côte-Ste-Catherine : pst-my@ti.umontreal.ca